

Le Conseil National de l'Alimentation présente ses recommandations sur l'alimentation en milieu hospitalier

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a validé, lors de sa séance plénière du 4 juillet, l'Avis n°78 « Alimentation en milieu hospitalier » issu du groupe de concertation présidé par le Pr Jean-Louis Bresson, pédiatre-nutritionniste à l'hôpital Necker-Enfants malades.

L'Avis n°78 est le premier avis rendu par le CNA sur l'alimentation à l'hôpital. Il alerte les pouvoirs publics sur le constat récurrent depuis 20 ans d'une prévalence élevée de la dénutrition chez les patients. Les conséquences sont graves et multiples sur l'évolution d'une maladie. Le CNA s'est interrogé sur la place de l'alimentation au sein de l'organisation hospitalière comme facteur de risque pouvant conduire à l'apparition ou au développement de situations de dénutrition. Or, ce facteur de risque pourrait se transformer en opportunité d'améliorer l'état nutritionnel et le bien-être des patients, en pensant et en organisant différemment l'alimentation à l'hôpital.

La concertation conduite au CNA a abouti à la formalisation de 32 recommandations pour y parvenir. Une des recommandations principales préconise de supprimer « l'option par défaut » que représente le service à la chambre et la remplacer par des lieux de consommation permettant une flexibilité de l'offre alimentaire au plus près du lieu de consommation : salle-à-manger, restaurant, libre service, etc.

Plus généralement, les recommandations de l'Avis n°78, à destination des pouvoirs publics, du personnel hospitalier et des acteurs économiques ont pour objectif de reconnaître le patient comme un citoyen autonome et de penser l'alimentation comme un vecteur d'hospitalité à l'hôpital. Réussir un tel changement de cap passe par une volonté politique, un changement de point de vue sur les régimes dans l'alimentation, une indispensable réorganisation de la prestation de la restauration et un besoin d'accompagnement des personnels, notamment par la formation.

Cet Avis établit également l'état des lieux des principaux enjeux soulevés par la restauration hospitalière (enjeux de santé publique, politiques, sociétaux et économiques) et propose 7 fiches thématiques : « le patient, usager de l'alimentation en milieu hospitalier », « les acteurs de l'offre alimentaire en milieu hospitalier », « les étapes de la restauration hospitalière », « les différentes modes de gestion », « la structure du coût d'un repas », « les données générales sur le système de santé français », « historique de l'alimentation à l'hôpital ».

Cet Avis est transmis aux Ministres chargé de la santé, de l'agriculture et de la consommation, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes de la restauration hospitalière. Celui-ci est également disponible sur le site internet du CNA : http://www.cna-alimentation.fr/v2/wp-content/uploads/2017/07/CNA_Avis78.pdf

Pour rappel, le CNA est une instance consultative indépendante créée en 1985, placée auprès des ministres en charge de l'agriculture, de la consommation et de la santé. Le CNA est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Le CNA est l'espace de concertation intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes des consommateurs. Pour la mandature 2016-2019, le CNA est présidé par M. Guillaume GAROT, ancien ministre délégué à l'agroalimentaire.